

Modèle de lettre

Congé demandé par le locataire avec réduction du préavis

Le locataire peut résilier le contrat de location à tout moment à condition de respecter un préavis de 3 mois. Ce préavis peut sous certaines conditions être réduit à 1 mois.

« Nom et prénom du locataire »

« Adresse »

« Téléphone »

M. « Nom du bailleur »

« Adresse »

A ..., le ...

Objet : résiliation du contrat de bail en cours

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception

Monsieur,

Nous avons conclu le ... *(date)* un contrat par lequel vous me louez l'appartement situé
(adresse).

Venant de perdre mon emploi, je suis obligé de quitter cet appartement.

Voici les cas exceptionnels énumérés par la loi où le préavis est réduit à 1 mois :

- *En cas de mutation professionnelle du locataire : la mutation peut avoir été demandée par le salarié ou avoir été imposée. La loi n'exige aucune condition d'éloignement géographique*
- *Lorsque le locataire perd son emploi dans les cas suivants : licenciement, fin de CDD, rupture conventionnelle*
- *Lorsque le locataire trouve un premier emploi ou retrouve un emploi à la suite d'une perte d'emploi*
- *Quand le locataire bénéficie du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation adulte handicapée (AAH)*
- *Quand le locataire est âgé de plus de soixante ans et que son état de santé justifie un changement de domicile (bail signé avant le 27 mars 2014)*
- *Quand le locataire, quel que soit son âge, a un son état de santé justifiant un changement de domicile (bail signé après le 27 mars 2014)*
- *Quand le locataire d'un logement du parc privé se voit attribuer un logement dans le parc social (bail signé après le 27 mars 2014)*

- *Quand le locataire d'un logement du parc social se voit attribuer un autre logement dans le parc social (sous réserve qu'il s'agisse du même bailleur social)*

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 6 juillet 1989, je vous informe donc, par la présente, que je désire mettre un terme au bail.

L'article 15 de la loi du 6 juillet 1989 prévoit que, dans cette hypothèse, le délai de préavis est réduit à un mois. Il commencera à courir à compter du jour de la réception de cette lettre.

Je me tiens à votre disposition pour convenir avec vous d'une date en vue de l'établissement d'un état des lieux de sortie et de la remise des clefs.

Je me permets également de vous rappeler que vous avez un délai de deux mois (*bail signé avant le 27 mars 2014*) après mon départ, pour me restituer la somme de ... € que je vous avais versée en dépôt de garantie.

Je me permets également de vous rappeler que vous avez un délai d'un mois (*bail signé après le 27 mars 2014*) après mon départ, pour me restituer la somme de ... € que je vous avais versée en dépôt de garantie.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

« Signature du locataire »